

Cyberviolence et nécessité d'une prise en compte des compétences en informatique dans les programmes de l'enseignement primaire et général au Togo

Ati-Mola Tchassama*

Résumé : On a souvent dit que l'illettré de demain c'est celui qui ne maîtrise pas l'informatique. Ainsi, les WIFI publics offrent aux jeunes l'occasion de s'exercer sur le WhatsApp, Facebook, etc. soit par tâtonnement ou par le biais de leurs pairs. S'il existe parmi eux qui ont des talents en communication à travers la cybernétique, il en a qui sont victimes du cyber violence. Pourtant, l'école ne dispose aucun programme dans ce sens pour permettre à ces jeunes d'acquérir des compétences minimales par rapport à la Technologie de l'Information et de la Communication en Education (TICE) pour leur insertion socioprofessionnelle. Le présent travail vise à montrer la nécessité des programmes en informatique pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire général au Togo. Nous pensons qu'un curriculum adapté à chaque niveau d'étude améliorerait le profil du citoyen à éduquer par rapport à la finalité du système éducatif togolais. Une étude documentaire et l'entretien avec les acteurs éducatifs du terrain tels que les enseignants et leurs élèves, les inspecteurs du système éducatif prouvent cette nécessité.

Mots-clés : Apprentissage, informatique, cyberviolence, l'enseignement.

Abstract: It has often been said that the illiterate of tomorrow is the one who has no computer skills. Thus, public WIFI offers young people the opportunity to practice on WhatsApp, Facebook, etc. either through trial and error or through their peers. If there are among them who have talents at communicating through cybernetics, there are those who are victims of cyber violence. However, the school does not have any program in this direction to enable these young people to have minimum skills in Information and Communication Technology in Education for their socio-professional integration. This work aims to show the need for computer programs for primary and general secondary education students in Togo. We believe that a program adapted to each level of study

* Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé / atimola1111@yahoo.fr

improved the profile of the citizen to be educated in relation to the purpose of the Togolese education system. A documentary study and interview with educational actors in the field such as teachers and their students, inspectors of the education system prove this need.

Keywords: Learning, computer, cyberviolence, teaching.

Introduction

La cybernétique en informatique, offre à tout individu humain une autoformation. Celle-ci apparaît comme un mode d'auto-développement des connaissances et des compétences par le sujet lui-même, selon son rythme, avec l'aide de ressources éducatives. L'aide à l'autoformation permanente tend à devenir l'axe majeur de l'apprentissage dans toutes les institutions éducatives scolaires et extrascolaires. Cette cybernétique adoptée comme moyen de communication, n'est pas sans conséquences sur la production socio-économique et sur les relations interpersonnelles humaines. Ainsi, la violence s'observe à travers la cybernétique qu'on appelle la cyberviolence qui est une nouvelle forme de violence dans la société. Elle se manifeste à travers les réseaux sociaux où on assiste à des cas d'insultes, d'humiliations ou menaces diffusées sur les réseaux sociaux, par courriel ou SMS. En 1997, le G8 a créé un groupe chargé des questions de lutte contre la cybercriminalité. Dans ce sens, il a été adopté qu'il ne doit pas exister de refuges pour ceux qui exploitent les technologies de l'information à des fins de violences. Le personnel des services chargés de traquer les auteurs doit être formé et équipé pour faire face à ces cyber-délits (Kjiri, 2012). Avant cette action mondiale de lutte contre cette forme de violence, l'école est un cadre institutionnel où tout apprenant peut acquérir les valeurs de paix et des comportements citoyens. Ce travail s'inscrit dans une action préventive dans le cadre scolaire, pour lutter contre la cyberviolence. A travers la suite, nous allons expliciter la problématique et la démarche méthodologique.

1 - Problématique

Etymologiquement, le mot violence vient du latin *vis*, qui désigne l'emploi de la force sans égard à la légitimité de son usage. D'après Larousse, la violence est « une contrainte exercée sur une personne pour obtenir son acquiescement à un acte juridique » (1103). A l'école, on peut rencontrer plusieurs formes de violences. En analysant les écrits de

Debarieux (2006, 2008), on a : la violence psychologique, la violence verbale, la violence physique, les violences sexuelles et la cyberviolence.

Nous nous intéressons à la cyberviolence qui est l'utilisation des technologies de communication électroniques pour se livrer volontairement à des actes de violences. Cela s'explique par le fait qu'à travers cette forme de violence, on peut identifier toutes les autres formes citées plus haut. Par exemple, pour l'illustrer, on peut se référer à l'Union européenne qui a fait le point des différents types de cyberviolences :

- Le lynchage (disputes en ligne qui utilisent un vocabulaire agressif et vulgaire),
- Le harcèlement (messages insultants répétitifs, harcèlement sexuel),
- Le dénigrement (envoi ou publication de rumeurs au sujet d'une personne afin de nuire à sa réputation).
- L'usurpation d'identité (se servir de l'identité de quelqu'un pour le mettre en danger ou nuire à sa réputation),
- La propagation de secrets ou de rumeurs ou de toutes autres informations personnelles,
- La tromperie (amener quelqu'un à partager des informations privées en ligne et ensuite les propager),
- Le sexting, un terme issu de la combinaison de deux mots : « texte » et « sexe ». Il fait référence à la publication/propagation de photos sexuellement provocantes ou de textes à caractère explicitement sexuel.

Ainsi, la cyberviolence affecte dans le monde, 20 à 30 % des jeunes scolarisés. Au Togo, malgré l'existence de ce phénomène, il est difficile de trouver des statistiques scientifiques qui précisent son ampleur, sur le plan national et régional. Les conséquences sont importantes tant au niveau physique, psychologique que scolaire et non seulement pour les victimes, mais aussi les agresseurs, ceux-ci étant à 41 % à la fois victimes et agresseurs. Les victimes sont susceptibles de tenter de regagner du statut et de l'estime de soi, d'essayer de se libérer des tensions en adoptant des comportements perturbateurs ou violents elles aussi (Ybarra, Diener-West & Leaf, 2007). Les victimes disent être tristes, anxieuses, avoir peur et soulignent qu'elles ont du mal à se concentrer sur leur travail scolaire (Beran & Li, 2005). De plus, en ligne, la victime n'a aucun répit, le phénomène dépassant les barrières de l'école et étant omniprésent dans sa vie. Elle se sent d'autant plus impuissante que le nombre de témoins voire

de supporters ou participants potentiels est infini (Cross *et al.*, 2009). Dans les cas les plus graves, le cyberharcèlement tout comme le harcèlement ou « bullying » peut amener les victimes au suicide. Une étude américaine auprès de 2000 collégiens montre que 20 % des jeunes victimes ont eu des idées suicidaires en raison de ce qui leur arrivait et les cas de suicide avéré ne sont pas rares (Patchin & Hinduja, 2010).

C'est pourquoi en France, par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, il a été adopté l'enseignement à l'utilisation des outils et des ressources numériques dans les écoles. Elle comporte une sensibilisation aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux, dont la protection de la vie privée et le respect de la propriété intellectuelle. Cet enseignement est dispensé à tous les élèves des collèges et comprend obligatoirement une initiation économique et sociale et une initiation technologique ainsi qu'une éducation aux médias et à l'information (Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2015).

Le Principe III de la Déclaration sur les principes de la liberté d'expression en Afrique prévoit que la liberté d'expression oblige les autorités à adopter des mesures positives en vue de promouvoir la diversité qui implique, entre autres : la mise à disposition d'une gamme d'informations et d'opinions pour le public ; l'accès pluraliste aux médias et autres moyens de communication, y compris par les groupes vulnérables ou marginaux tels que les femmes, les enfants et les réfugiés ainsi que les groupes linguistiques et culturels.

Avec la mondialisation, personne ne peut nier l'importance de l'information à l'heure actuelle. L'ouverture d'une porte ou certains achats des produits nécessite des compétences en informatique. L'internet ou les réseaux sociaux, non seulement permettent un réseau de communication interpersonnelle facile mais aussi contribuent à corriger les comportements humains. Certaines personnes prennent conscience de leurs mauvais comportements dénoncés à travers ces réseaux sociaux. À travers ce travail, nous nous intéressons à comment l'individu peut jouir d'une liberté d'expression sans porter atteinte à la dignité humaine. Pour Ehrhard Toraille et Villars (1982), nous sommes constamment assaillis par une avalanche de message de tous genres diffusés par les différents médias ou des réseaux sociaux. L'enseignant n'est plus la source unique de l'information puisque les élèves peuvent en apprendre à travers ces médias

et les autres moyens de communication. Ainsi, de la pédagogie directive au cours de laquelle c'est seul l'enseignant qui fait tout pour ses élèves, on est passé à une pédagogie non directive. Celle-ci est centrée sur l'apprenant qui est plus impliqué dans l'enseignement/apprentissage. Dans le cas de la première pédagogie, les apprenants dépendent totalement de leur enseignant alors que dans la seconde, on voit des apprenants, presque indépendants, qui participent à la construction du savoir. Celle-ci concerne les méthodes que Pelpel (1986) appelle méthodes centrées sur l'apprenant. C'est dans ce sens qu'en situation de classe, Ehrhard Toraille et Villars (1982) préconisent l'individualisation de l'enseignement ou des travaux par petits groupes, la réalisation de projets d'école et de contrats par les élèves afin de rendre ceux-ci autonomes et responsables. Pour les trois auteurs, dans un système éducatif, l'organisation du réseau de communication conditionne le bon fonctionnement de ce système. Ce réseau a une double vocation : assurer la diffusion de l'information à l'intérieur du système et assurer ses relations avec l'extérieur. Mais elle suppose aussi l'organisation de centres qui traitent la masse des informations reçues, sélectionnent celles qui sont pertinentes, en adaptant la présentation aux besoins des usagers. La formation intellectuelle des individus, dans une perspective d'autonomisation, suppose une éducation fondamentale, pragmatique et une action à trois niveaux qu'on peut caractériser en termes d'objectifs : l'apprenant doit être capable de repérer, trier, sélectionner les informations, avec la capacité de discrimination, le sens critique que cela suppose ; être en mesure de faire circuler les informations ainsi recueillies ; c'est proprement le problème de la communication ; il convient aussi de développer à l'école, au collège des techniques qui permettent d'apprendre à communiquer ; savoir utiliser les sources spécifiques de documentation qui, par nature, sont des nœuds de communication (bibliothèque, cyber et autres moyens de communication). L'utilisation du journal et les autres moyens de communication à l'école répond aux raisons suivantes : éviter l'isolement des écoles et établir une relation entre l'école et les réalités de la vie (le décroisement) ; rendre plus active la participation des élèves en classe ; prolonger les manuels scolaires jusqu'à l'actualité ; former des bons citoyens capables dans la société actuelle, de préparer la construction du futur.

Au Togo, les jeunes adolescents sont exposés à la cyberviolence. Ils sont victimes du lynchage (disputes en ligne qui utilisent un vocabulaire

agressif et vulgaire) ; du harcèlement sexuel à travers WhatsApp sur leur téléphone portable ou internet. Ils sont aussi victimes du sexting, à travers la publication de photos pornographiques ou de textes à caractère sexuel. Or depuis longtemps, le Togo dispose une politique de la protection et de la promotion de l'enfant. On peut, par exemple citer la loi N° 2007-017 du 6 juillet 2007 portant Code de l'enfant. Cette loi comprend 457 articles répartis en 7 titres (les droits et devoirs de l'enfant et les obligations de l'Etat dans ce sens). Ainsi, l'éducation de l'enfant tant à la maison qu'à l'école ne doit souffrir d'aucune entrave susceptible de lui être préjudiciable. L'Article 353 de ce code stipule que : « l'Etat protège l'enfant contre toute forme de violence y compris les sévices sexuels, les atteintes ou brutalités physiques ou mentales, l'abandon ou la négligence, les mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne ayant l'autorité sur lui ou sa garde ». L'Etat a l'obligation d'assurer la qualité de cette éducation.

En 2015, un manuel a été validé en matière de Formation civique et éducation à la Citoyenneté (MCCAFC, 2015). Il est conçu pour permettre l'approche de la pédagogie active qui permet aux apprenants d'être au cœur de l'enseignement/apprentissage. Dans le même sens, vers la fin de l'année 2018, l'usage du téléphone portable à l'école est officiellement interdit par un arrêté du Ministre des Enseignement Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle, actuel Ministre des Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat. Les alternatives contre les méthodes violentes en éducation ont été pensées à l'école. Ces réflexions ont été appuyées par les ONG notamment PLAN TOGO, Born Fonden, etc. qui ont permis l'élaboration d'une Unité d'enseignement dispensée dans les écoles de formation des enseignants. Malgré cette Unité d'enseignement basée sur la discipline positive, à travers les réseaux sociaux, on constate encore la cyberviolence dont les jeunes en sont victimes. Ainsi, la présente étude vise à orienter les éducateurs vers une nouvelle approche. De ce qui précède, nous pensons à l'hypothèse suivante.

La prise en compte de la problématique de la cyberviolence à l'école favoriserait la liberté d'expression responsable chez les apprenants. Aussi, la prise en compte des compétences en cybernétique permettrait de lutter contre la cyberviolence.

L'objectif de ce travail est de fournir aux éducateurs, des stratégies permettant de lutter contre la cyberviolence par l'école. Autrement dit, il s'agit de montrer la nécessité d'intégrer quelques compétences de base en informatique dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire. Cela permettrait d'intégrer les différents moyens de communication pour un enseignement/apprentissage efficient. La méthodologie suivante nous permet de présenter cette situation dans le contexte togolais.

2 - Méthodologie

Pour prouver la nécessité d'une prise en compte des compétences en informatique dans les programmes de l'enseignement primaire et général au Togo en vue de combattre la cyberviolence, nous avons adopté une démarche méthodologique. Celle-ci a consisté à une étude documentaire, une étude de cas, une observation directe des élèves après les cours et l'entretien avec les acteurs éducatifs du terrain tels que les enseignants, et les inspecteurs du système éducatif. Nous avons travaillé avec trois (3) inspecteurs de l'enseignement et 50 enseignants consentants de différents degrés d'enseignement. Nous avons aussi interrogé 25 élèves disposant un ordinateur ou un appareil androïde et une connexion Internet. Ces échantillons sont repartis dans le tableau suivant.

Niveau d'enseignement	Nombre d'enseignants	Nombre d'inspecteurs	Nombre d'élèves
Primaire	25	1	0
Secondaire	25	2	25
Totaux	50	3	25

Pour recueillir des données auprès des enquêtés, une grille d'observation et trois guides d'entretien ont été élaborés. La grille d'observation a permis d'analyser les lieux et les conditions dans lesquelles les élèves utilisent leurs appareils cellulaires. Parmi les guides d'entretien utilisés, il y en a qui sert à étudier l'apprentissage et la motivation des élèves par rapport à l'utilisation des téléphones androïdes connectés à Internet. Ceux adressés aux enseignants et inspecteurs ont permis d'avoir leurs opinions sur l'utilisation des téléphones ou outils informatiques par les élèves.

Une analyse à la fois quantitative et qualitative a été faite pour mieux expliquer les résultats recueillis.

3 – Résultats

Par rapport aux documents, nous constatons qu'il existe un programme en informatique dans l'enseignement technique, plus précisément dans les filières de secrétariat et de la comptabilité. Aucun programme n'est en vigueur dans l'enseignement primaire et secondaire général. Pourtant, il y a une motivation des élèves à l'apprentissage pour et par ces outils cybernétiques. Cela s'illustre par le fait que malgré l'interdiction du téléphone portable à l'école, nous avons observé les élèves en manipuler individuellement ou en petits groupes dans la cour et sur le chemin de l'école.

L'entretien avec les 25 élèves de l'échantillon révèlent qu'à travers ces manipulations, ils écoutent de la musique, ils font WhatsApp, ils téléchargent les vidéos, ils jouent. Selon la déclaration de certains : « je fais Game ». Ils n'ont pas avoué la nature et les contenus de leurs communications par WhatsApp. En ce qui concerne les vidéos, ils précisent qu'il s'agit des chansons et des films. L'étude de cas nous fait découvrir ce que peut être certains des contenus de ces messages.

Cette étude de cas concerne une fille de 17 ans au secondaire deuxième cycle, c'est-à-dire, Lycée. Elle a été victime du harcèlement sexuel de la part de son camarade d'école. Celui-ci lui fait des avances qu'elle refuse. Elle déclare ceci : « il m'envoie des fleurs et des messages par WhatsApp, ...j'ai dit qu'il cesse de m'envoyer ces choses mais il insiste ». « Je suis partie lui dire ça en face à l'école mais il continue. J'attends le jour qu'il va m'aborder ».

Tous les élèves reconnaissent avoir appris à manipuler ces appareils par autoapprentissage et enseignement mutuel qui consiste à se faire assister par son camarade qui en maîtrise mieux un aspect.

Tous les enseignants et inspecteurs reconnaissent l'importance de l'outil informatique dans la vie d'un élève et surtout au niveau des élèves du primaire et du secondaire pour leur permettre de maîtriser au moins quelques compétences élémentaires dès le bas niveau. Cependant, ils posent le problème par rapport à sa prise en compte dans les curricula adaptés à ces différents niveaux d'étude. Il s'agit des problèmes liés à l'équipement matériel et aux ressources humaines, c'est-à-dire, les

enseignants qui seront chargés de l'enseignement de cette discipline. Tous ces résultats recueillis sont commentés dans la partie discussion qui va suivre.

4 - Discussion

Il ressort des résultats que malgré l'interdiction des téléphones portables à l'école, on constate que les élèves en manipulent individuellement ou en petits groupes dans la cour et sur le chemin de l'école. Cela s'explique par le fait que ceux-ci ont la motivation à l'apprentissage par ces outils cybernétiques et pour l'utilisation de ceux-ci. Cela se traduit dans les propos des enquêtés qui révèlent qu'à travers ces manipulations, ils écoutent de la musique, ils échangent avec leurs camarades sur whatsapp, ils téléchargent les vidéos, ils jouent, ils font aussi des recherches. Aujourd'hui, malgré l'interdiction formelle d'utiliser les téléphones portables à l'école, avec covid 19, il y a une nécessité de les utiliser pour les cours en ligne, déjà expérimentés dans les Universités publiques du Togo. Dans le même sens, le Ministère des Enseignements Primaire, secondaire, Technique et de l'Artisanat œuvre à intégrer un curricula en informatique depuis l'école maternelle. Cela permettrait d'outiller, très tôt, les apprenants à l'usage adéquate des outils cybernétiques.

Les éducateurs, les enseignants et inspecteurs reconnaissent l'importance de l'outil informatique dans les curricula d'enseignement/apprentissage et dans la vie en général. Ce résultat va en phase avec Martinet, Raymond et Gauthier (2001) qui expliquent que les réseaux peuvent ainsi devenir, tant pour les élèves que pour les maîtres, un excellent moyen d'ouverture sur le monde et d'accès à d'autres objets de culture ou de savoirs. Le potentiel des TICE au regard de l'apprentissage et de l'enseignement ainsi que la place qu'elles occupent dans la société en font un outil incontournable à l'école. La triple mission de l'école (instruire, socialiser et qualifier) exige aux élèves d'acquérir les compétences méthodologiques liées aux TICE nécessaires à leur intégration sociale et professionnelle. La disponibilité et la convergence des réseaux informatiques offrent désormais de multiples sources d'accès aux connaissances à tous les partenaires de l'école. L'accès aux réseaux, tant pour les élèves que pour les enseignantes et les enseignants, modifie la façon d'apprendre, de communiquer ou de travailler. C'est dans ce sens qu'on explique : « pour y vivre avec aisance, il faudra maîtriser plus de

savoirs et être capable de maîtriser continuellement des savoirs nouveaux » (Ministère de l'Éducation 14). La maîtrise de l'outil informatique constitue une compétence à acquérir par les élèves et par les enseignants. Chaque discipline constitue un contexte propice pour amener l'élève à se donner des méthodes de travail efficaces et à tirer profit d'un usage judicieux des Technologies de l'Information et de la Communication en Education (TICE). Elles comportent une dimension métacognitive, relative à la connaissance et au contrôle que l'élève acquiert sur ses propres façons de comprendre ou d'apprendre. Malheureusement, à défaut d'un programme adapté à l'acquisition de ces compétences, les élèves se livrent à un autoapprentissage. Or, pour Ehrhard Toraille et Villars (1982), la formation intellectuelle des individus, dans une perspective d'autonomisation, suppose une éducation fondamentale, pragmatique et une action de l'apprenant qu'on peut caractériser en termes de : repérer, trier, sélectionner les informations, avec la capacité de discrimination, le sens critique que cela suppose ; être en mesure de faire circuler les informations recueillies et savoir utiliser les sources spécifiques de documentation telles que la bibliothèque, le cyber et autres moyens de communication).

L'autoformation aux TICE chez les apprenants rend ceux-ci autonomes dans l'acquisition des compétences, mais toutefois, ceux-ci sont exposés à des comportements violents et inciviques dont les victimes peuvent être perturbés (Ybarra, Diener-West & Leaf, 2007) ou avoir du mal à se concentrer sur leur travail scolaire (Beran & Li, 2005). L'auteur n'est pas du reste puisqu'il n'a pas obtenu satisfaction et reste menacé. Notre étude n'a pas pu vérifier toutes ces conséquences au niveau de nos apprenants.

Conclusion

Le téléphone mobile est interdit à l'école à cause des impacts négatifs liés à son usage dont la cyberviolence. Plusieurs alternatives peuvent être investies pour lutter contre ce phénomène. Elles contribueront à rendre les situations d'éducation favorables à l'enseignement/apprentissage. Ce travail a permis de comprendre le concept de cyberviolence et de montrer la nécessité d'intégrer quelques compétences de base en informatique dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire. Cela contribuerait à familiariser les élèves et les

éducateurs aux TICE et pour les éducateurs particulièrement, de mieux exercer leur métier et répondre efficacement aux attentes des apprenants. Car le rôle de l'éducateur est de former l'enfant à devenir un adulte épanoui, heureux, respectueux de ses congénères et des lois de la société. Si les résultats de ce travail montrent la nécessité de combattre la cyberviolence par une prise en compte des curricula et des outils en informatique dans l'enseignement primaire et secondaire, faut-il continuer à interdire le téléphone à l'école ?

Travaux cités

- Blaya, Catherine. *Violences et maltraitances en milieu scolaire*. Paris : Armand Colin, 2006.
- BORNEfonden-Togo *Manuel de référence pour un enseignement protecteur et épanouissant*, octobre 2014.
- Debarbieux, Éric. *Violence à l'école : un défi mondial ?* Paris : Armand Colin, 2006.
- Debarbieux, Éric. *Les dix commandements contre la violence à l'école*. Paris : Odile Jacob, 2008.
- Ehrhard, Jean, Toraille. Raymond et Villars, Guy. *Psychopédagogie pratique, L'Education scolaire et ses problèmes*. Paris : Librairie, 1982.
- Kjiri, Laila. *Guide pratique des risques liés à la cyber-criminalité envers les enfants*. Publications de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)- 1433H/2012A.D, Rabat : Royaume du Maroc, 2012.
- Ministère de l'Education National et de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche. 2015. *Guide prévention de la cyberviolence entre les élèves*. République Française.
- Pepel, Patrice. *Se former pour enseigner*. Paris : Bordas, 1986.

Comment citer cet article/How to cite this article:

MLA: Tchassama, Ati-Mola. "Cyberviolence et Nécessité d'une Prise en Compte des Compétences en Informatique dans les Programmes de l'Enseignement Primaire et Général au Togo." *Uirtus*, vol. 1, no. 2, Dec. 2021, pp. 16–26.
<https://doi.org/10.59384/RRXR9653>.